

COCKBURN, HON. JAMES, A. :—Voir 264, 266, *des documents de la session.*

COLLÈGES ET BIBLIOTHÈQUES PUBLIQUES :—Voir *Livres*, 2.

COLLÈGE MILITAIRE ROYAL :

1. Bill à l'effet de pourvoir à l'admission des gradués du collège militaire royal à la profession d'arpenteur fédéral (M. Casgrain); ordonné, 57. Présenté, 58. Ordre pour la seconde lecture rescindé; bill retiré, 310.
2. Pétition demandant qu'avant de passer aucune mesure législative à l'effet d'accorder aux gradués du collège militaire Royal certains privilèges exceptionnels dans la profession d'arpenteur des terres fédérales, il soit donné pleine liberté aux personnes qui s'occupent de science, d'éducation et de question de génie civil dans les diverses provinces, de faire connaître leur opinion sur cet important sujet, 124.
3. Pétition demandant que le bill ci-dessus ne devienne pas loi, à moins que toutes les autres écoles scientifiques du Canada ne soient admises à jouir du même privilège, 178. Voir 99, 100, *des documents de la session.*

COLOMBIE-BRITANNIQUE, PÉNITENCIER DE LA :—Voir 209, *documents de la session.*

COLOMBIE-BRITANNIQUE :—Voir 10, 34, 101, 113, 151, 154, 210. *Pêcheries*, 6, *des documents de la session.*

COLONISATION :—Voir 276, 282, *des documents de la session.*

COMMERCE ET NAVIGATION, TABLEAU DU :—Voir *Tableaux du commerce et de la navigation.*

COMMISSAIRES DE L'ÉCONOMIE INTERNE :—Voir *Gouverneur-général*, 12. *Chambre des Communes*, 3.

COMITÉS :

1. Résolution pour la nomination de neuf comités permanents, 15. Comité spécial pour nommer les comités permanents, 20. Rapport, 26. Concours en ce qui concerne le comité des ordres permanents, 27. Concours dans le rapport pour les autres comités, 30. Voir *Banques. Bills privés. Lois expirantes. Immigration. Impressions. Ordres permanents. Privilèges et Elections. Comptes Publics; Chemins de fer.*
2. Comités généraux, 72, 73, etc.
3. Procédés des comités généraux entrés dans les journaux, 72, 73, etc.
4. Rapport de progrès et permission de siéger de nouveau, 185, 241, 328, etc.
5. Le comité se lève sans faire rapport, 157.
6. Nomination de comités spéciaux. Voir *Engrais agricoles. Débats. Commerce Interprovincial. Liqueurs enivrantes*, 1, *Prince-Édouard, Ile du*, 2.
7. Partie d'une motion pour la nomination d'un comité spécial, décidée irrégulière, avis des noms n'ayant pas été donné, 82.
8. 78^{me} règle, concernant le choix des comités, suspendant le cas d'un comité spécial, 128, 195.
9. Cinq membres s'opposent à ce que l'auteur de la motion soumette les noms des membres devant composer un comité spécial, 128.